



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 avril 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017
201704-062 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2017 tel que ci-après reproduit :

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 19 AVRIL 2017

- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2017
- 2 PROCÈS-VERBAL
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017
- 3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS
 - 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 13 avril 2017
 - 3.2 Rapport de vérification du MAMOT - Suivi des recommandations formulées dans le rapport de vérification de mars 2012 –Dépôt pour information
- 4 RAPPORTS DES SERVICES
 - 4.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif

- d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 1er au 7 mai 2017.
- 4.3 Adhésion au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2017-2018
- 4.4 Adhésion au guichet multiservice PerLe
- 4.5 Dérogation mineure pour l'immeuble sis au 56, avenue Dubé – aménagement de deux stationnements de 5,23 m (17' 1") de profond au lieu de 5,5 m (18') et exemption de l'obligation d'aménager des cases de stationnement en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée
- 4.6 Dérogation mineure pour l'immeuble sis au 11181, rue Dorchester – permettre une marge de 0,43 m (1'5") au lieu de 3 m (9'10") de la limite de rue pour un garage isolé
- 4.7 Demande de changement de zonage – ajout de l'usage P.209 – Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées dans la zone CV.02
- 4.8 Désignation de madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est
- 5 RÈGLEMENTS
- 5.1 Avis de motion - Règlement sur l'administration des finances et remplaçant l'actuel règlement 29-2013 – Règlement sur les finances
- 6 CONTRATS
- 6.1 Octroi du contrat TP-ST-2017-07A – Fourniture et livraison de lampadaires décoratifs complets au « DEL »
- 6.2 Contrat TPST-2017-03 – Services professionnels complets – architecture de paysage – aménagement de plate-bande (fosse / piste cyclable rue Notre-Dame)
- 6.3 Contrat pour le projet TP-ST 2017-08A – Contrat pour la location d'un camion écuereur d'égout
- 6.4 Renouvellement du contrat TP-ST-2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité patrouille pour le territoire de la ville de Montréal-Est (jusqu'au 30 juin 2018)
- 6.5 Modification au contrat du projet TPST-2014-16C- Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée
- 6.6 Affectation d'une somme supplémentaire de 400 000 \$ du fond de carrière afin de financer le projet TPST-2017-05 – Contrat de réfection de pavage 2017 – deux (2) voies de circulation nord sur la rue Notre-Dame entre les avenues Denis et Georges V
- 6.7 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2017-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée
- 6.8 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2017-09A – Contrat pour la fourniture et livraison d'une chenillette 2017
- 6.9 Octroi du contrat pour le projet TP-ST 2017-10A – Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur-chargeur sur roues 2017
- 6.10 Modification au contrat TPST-201502-07 – Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet
- 7 PERSONNEL
- 7.1 Confirmer la permanence de madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe
- 7.2 Nomination de madame Colleen McCullough, directrice des services administratifs et de l'informatique, à titre de directrice générale adjointe du 28 avril au 22 mai 2017 inclusivement
- 7.3 Approbation de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301 et la Ville de Montréal-Est
- 8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS
- 8.1 Don de 125\$ à Prévention Montréal-Est
- 8.2 Don de documents obsolètes à l'organisme MAGUI (Maison africaine de Guinée)
- 9 DIVERS

- 10 AFFAIRE NOUVELLE
 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES
 CITOYENS
 LEVÉE DE LA SÉANCE :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2017

201704-063 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS **3**

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 13 AVRIL 2017**

201704-064 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 -
Règlement sur les finances au 13 avril 2017.

**RAPPORT DE VÉRIFICATION DU MAMOT - SUIVI DES RECOMMANDATIONS
FORMULÉES DANS LE RAPPORT DE VÉRIFICATION DE MARS 2012 –DÉPÔT POUR
INFORMATION**

201704-064 3.2

Le maire, monsieur Robert Coutu, procède à la lecture de la lettre du sous-ministre, monsieur
Marc Croteau, datée du 16 mars 2017, et qui concerne la transmission du Rapport du ministère
des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le suivi des
recommandations formulées dans le rapport de vérifications de mars 2012, et ce, comme exigé
par ladite lettre. De plus, il dépose, séance tenante, une copie de ce rapport.

RAPPORT DES SERVICES **4**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

201704-065 4.1

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 1, 3 et 5, soit respectivement
monsieur Daniel Hamel, madame Julie Peccia et monsieur Marc Doucet arrivent à terme le 30
avril prochain;

Considérant que ces membres ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

De renouveler le mandat de monsieur Daniel Hamel, madame Julie Peccia et monsieur Marc
Doucet, et ce, à compter du 1er mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 1ER AU 7 MAI 2017

201704-066

4.2

Considérant que la semaine du 1er au 7 mai 2017 est proclamée Semaine nationale de la santé mentale;

Considérant que les municipalités peuvent contribuer au mieux-être des citoyens en les encourageant à adopter de saines habitudes de vie;

Considérant qu'elles peuvent avoir un impact possible pour leur santé mentale;

Considérant que la Ville désire participer à la campagne de promotion de la santé mentale 2017, en faisant connaître les « Sept astuces pour se recharger » ;

Considérant que pour ce faire, la Ville proclame la Semaine nationale de la santé mentale, du 1er au 7 mai 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, appuyé par le conseiller monsieur Yan Major,

et résolu :

De proclamer la semaine du 1er au 7 mai 2017, Semaine nationale de la santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2017-2018

201704-067

4.3

Considérant que la plupart des villes liées de l'agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2017-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle, appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'adhérer au regroupement des villes liées de l'agglomération de Montréal pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2017-2018;

De mandater la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres pour et au nom de la Ville de Montréal-Est à agir, au nom de la Ville de Montréal-Est, pour procéder à l'appel d'offres et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

De mandater madame Colleen McCullough pour représenter la ville de Montréal-Est au sein de ce regroupement et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU GUICHET MULTISERVICE PERLE

201704-068

4.4

Considérant que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

Considérant que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

Considérant que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

Considérant que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

Considérant que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

Considérant que la ville de Montréal-Est souhaite participer au service PerLE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Belisle,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

et résolu :

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le greffier, M^e Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 56, AVENUE DUBÉ – AMÉNAGEMENT DE DEUX STATIONNEMENTS DE 5,23 M (17' 1'') DE PROFOND AU LIEU DE 5,5 M (18') ET EXEMPTION DE L'OBLIGATION D'AMÉNAGER DES CASES DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL OU À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ÉTAGÉE

201704-069

4.5

Considérant la demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 56, avenue Dubé qui consistent à :

- 1 permettre deux stationnements de 5,23 m (17'1'') de profond au lieu de 5,5 m (18'),
- 2 exempter le demandeur de l'obligation d'aménager des cases de stationnement en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif de rejeter la demande telle que présentée.

D'autoriser l'aménagement d'une seule case de stationnement extérieur de 3 m de largeur par 5,23 m de profondeur dans la cour avant de l'immeuble sis au 56, avenue Dubé; cette case est celle identifiée comme étant le « stationnement 2 » dans le rapport préparé par monsieur Carlos Lopez de la direction du greffe et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11181, RUE DORCHESTER – PERMETTRE UNE MARGE DE 0,43 M (1'5'') AU LIEU DE 3 M (9'10'') DE LA LIMITE DE RUE POUR UN GARAGE ISOLÉ

201704-070

4.6

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 11181, rue Dorchester qui consiste à permettre une marge de 0,43 m (1'5'') au lieu de 3 m (9'10'') de la limite de rue pour un garage isolé;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif et d'accorder une dérogation mineure pour le garage isolé situé en cour arrière de l'immeuble sis au 11181, rue Dorchester (connu et désigné comme étant le lot 1 251 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), afin de permettre une marge de 0,43 m (1'5'') au lieu de 3 m (9'10'') de la limite de la rue Lelièvre. Cette dérogation s'éteint si le bâtiment est entièrement détruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – AJOUT DE L'USAGE P.209 – LIEUX DESTINÉS AU CULTE, À L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AINSI QUE LES CIMETIÈRES ET MAUSOLÉES DANS LA ZONE CV.02

201704-071

4.7

Considérant la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme pour l'ajout de l'usage P.209 – Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées dans la zone CV.02.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif de rejeter la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MADAME JOANIE MALTAIS À TITRE D'INSPECTRICE ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201704-072

4.8

Considérant qu'il y a lieu de désigner madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle, appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

De désigner madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est ainsi que de fonctionnaire désigné aux fins de l'application des règlements municipaux; cette désignation sera effective qu'à l'embauche de madame Maltais par la Ville de Montréal-Est à la direction du greffe et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER REMPLAÇANT L'ACTUEL RÈGLEMENT 29-2013 – RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201704-073

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement remplaçant le règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT TP-ST-2017-07A – FOURNITURE ET LIVRAISON DE LAMPADAIRES DÉCORATIFS COMPLETS AU « DEL »

201704-074

6.1

Considérant que le service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-ST-2017-07A – Fourniture et livraison de lampadaires décoratifs complets au « DEL »;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée et jugée conforme, soit :

- Lumca inc pour un montant de 19 591,74 \$ taxes incluse;

Considérant que cette somme est prévue au budget 2017 malgré un léger dépassement de l'estimation budgétaire avant l'appel d'offres.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST-2017-07A – Fourniture et livraison de lampadaires décoratifs complets au « DEL » à l'entreprise Lumca inc. au montant de 19 591,74 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-810-10-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT TPST-2017-03 – SERVICES PROFESSIONNELS COMPLETS – ARCHITECTURE DE PAYSAGE – AMÉNAGEMENT DE PLATE-BANDE (FOSSE / PISTE CYCLABLE RUE NOTRE-DAME)

201704-075

6.2

Considérant que dans le cadre des travaux de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame il est prévu des travaux d'aménagement paysager des fosses du terre-plein;

Considérant que la contribution financière de l'agglomération pour ces travaux est ciblée à 80 000\$;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a demandé des offres sur invitation pour des services professionnels pour le projet TPST-2017-03 – Services professionnels complets – architecture de paysage – aménagement de plate-bande (fosse / piste cyclable rue Notre-Dame) afin d'obtenir de l'assistance pour la conception et la gestion de ces travaux;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2017 malgré un léger dépassement de l'estimation avant l'appel d'offres;

Considérant qu'aux fins de processus d'appel d'offres, quatre (4) firmes ont été invitées;

Considérant que deux (2) ont déposées une soumissions et ont été jugées conformes, soit :

- BC2 Groupe Conseil inc. pour un montant de 15 596,36 \$ taxes incluses,
- Stantec Experts-Conseil Ltée pour un montant de 24 623,05\$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major, appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

et résolu :

D'octroyer le contrat TPST- 2017-03 – Services professionnels complets – architecture de paysage – aménagement de plate-bande (fosse / piste cyclable rue Notre-Dame) à l'entreprise BC2, pour un montant de 15 596,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2017-08A – CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT

201704-076

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2017-08A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié pour douze (12) semaines au printemps et à l'automne;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et, qu'après analyse, sont jugés conforme, soit :

- Les équipements C.M. inc. pour un montant de 43 115,63 \$ taxes incluses,
- Les équipements Joe Johnson inc. pour un montant de 52 428,60 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2017 malgré un léger dépassement de l'estimation avant l'appel d'offre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Belisle, appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2017-08A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Les équipements C.M. inc. pour un montant de 43 115,63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TP-ST-2015-08 – LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (JUSQU'AU 30 JUIN 2018)

201704-077

6.4

Considérant que le contrat TP-ST-2015-08 - Location des services d'une agence de sécurité patrouille pour le territoire de la ville de Montréal-Est se termine le 30 juin 2017;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville exerce l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 2 du cahier des charges spéciales du contrat octroyé le 17 juin 2015 (résolution 201506-143);

Considérant que monsieur Jean-Emmanuel Arsenault directeur général, pour Axia Service, accepte que le contrat soit prolongé jusqu'au 30 juin 2018 aux mêmes termes et conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

De renouveler le contrat TP-ST-2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité patrouille pour le territoire de la ville de Montréal-Est jusqu'au 30 juin 2018 pour un montant annuel de 213 493.17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN – CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE (PROJET TPST-2014-16C)

201704-078

6.5

Considérant le règlement d'emprunt (55-2016) de 3 130 790 \$ pour le projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée;

Considérant le contrat accordé pour les travaux à Demix Construction inc. (résolution 201607-197 pour un montant de 2 383 256,90 \$ taxes incluses);

Considérant que des travaux sont nécessaires, tel que principalement :

- L'ajout d'une dalle de béton pour la protection des conduites de Shell présentes sur le site,
- Le report de la couche d'usure au printemps 2017,
- L'ajout nécessaire de la reprise de correction du pavage et d'une couche supplémentaire,
- L'ajout de signalisation conforme,
- Modifications des ilots et bordures;

Considérant que les coûts projetés relatifs de ces travaux imprévisibles sont de l'ordre 113 122,82 \$ taxes incluses (soit le montant obtenu par le consultant pour effectuer les travaux correctifs appropriés et ainsi finaliser le contrat et sont en sus des contingences de 10% prévues au contrat;

Considérant qu'il est anticipé, par travaux d'ajustements nécessaires, que le total du coût projetés des travaux de contingences ne dépassera pas l'enveloppe totale du contrat accordé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'entériner une modification au contrat pour l'ajout des travaux ci-dessus et d'autoriser une dépense supplémentaire des contingences de 113 122,82 \$ taxes incluses dans le cadre du projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain afin de procéder à la correction des déficiences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 400 000 \$ DU FOND DE CARRIÈRE AU PROJET TPST-2017-05 – CONTRAT DE RÉFECTION DE PAVAGE 2017 – DEUX (2) VOIES DE CIRCULATION NORD SUR LA RUE NOTRE-DAME ENTRE LES AVENUES DENIS ET GEORGES V

201704-079

6.6

Considérant qu'un montant de 450 000 \$ est prévu au budget 2017 pour des travaux de planage et de pose de pavage d'une couche d'usure, pour la rue Notre-Dame entre les avenues Denis et Georges V le tout, financé à même le fonds de carrière;

Considérant qu'à la suite d'une inspection plus approfondie de l'état de la chaussée et du mode d'intervention approprié ciblé pour les travaux, il s'avère que le retour sur l'investissement et la durabilité pour une simple intervention de planage et pavage de la couche d'usure n'est point recommandé;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit assurer l'entretien de la chaussée sur la rue Notre-Dame et qu'il est dans notre intérêt de bien investir les sommes prévues et budgétées lors de nos interventions;

Considérant qu'après vérifications, une intervention complète telle que la pulvérisation complète du pavage avec stabilisation ou pavage à froid et d'une couche unique d'usure serait une solution permettant d'assurer le retour sur l'investissement et serait plus durable;

Considérant que ce mode d'intervention permettrait une durée de vie de huit (8) à dix (10) ans au lieu de deux (2) à quatre (4) ans pour le planage et pavage de la couche de surface;

Considérant que la nouvelle intervention nécessitera un investissement de 850 000 \$, soit un ajout de 400 000 \$ aux sommes déjà prévues au budget 2017;

Considérant qu'après validation, il est possible de financer un montant de 850 000 \$ à partir du fond de carrière;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

D'affecter une somme supplémentaire de 400 000 \$ au projet TPST-2017-05 - Contrat de réfection de pavage 2017 – deux (2) voies de circulation nord sur la rue Notre-Dame entre les avenues Denis et Georges V afin de permettre des travaux de pulvérisation complète du pavage avec stabilisation ou pavage à froid et d'une couche d'usure, le tout, financé à même le fonds de carrière pour un montant total de 850 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2017-07A – CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE

201704-080

6.7

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2017-07A – Contrat pour le marquage sur la chaussée;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres, soit l'entreprise Lignco pour un montant de 39 847,38\$ taxes incluses;

Considérant que le prix soumis est nettement supérieur au budget disponible;

Considérant même si la Ville de Montréal-Est peut renégocier le prix lorsqu'il y a un seul soumissionnaire, la proposition obtenue de Lignco demeure supérieur à l'estimation budgétaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

De rejeter de la soumission de Lignco. D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres public ou sur invitation pour le marquage sur la chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2017-09A – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CHENILLETTE

201704-081

6.8

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2017-09A – Contrat pour la fourniture et livraison d'une chenillette 2017;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes, soit :

- Plan Nord
- RPM Tech inc.

Considérant que le prix soumis est supérieur au budget disponible.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

De rejeter l'ensemble des soumissions. D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres en ciblant un équipement adéquat pour les besoins opérationnels et respectant le budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2017-10A – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN (1) TRACTEUR-CHARGEUR SUR ROUES 2017

201704-082

6.9

Considérant que, dans le cadre du projet TP-ST 2017-10A – Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur-chargeur sur roues 2017, la ville a lancé un appel d'offres;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission et qu'après analyse, celle-ci a été jugée conforme, soit :

- Nortrax Québec inc. pour un montant de 270 709,00 taxes incluses;

Considérant qu'il y a dépassement de l'estimation avant appel d'offres de l'ordre de ± 30 000 \$;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qu'il est possible que la Ville puisse revoir le prix soumis avec ce dernier;

Considérant que le soumissionnaire nous a transmis une proposition de l'ordre de 258 629,32 \$ taxes incluses;

Considérant que cette proposition ne dénature pas le contrat et est plus favorable pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette dépense est prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

et résolu :

D'octroyer le contrat TP-ST 2017-10A – Contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) tracteur-chargeur sur roues 2017 au fournisseur Nortrax Québec inc. pour un montant de 258 629,32 \$ taxes incluses;

De financer la somme de 258 629,32 \$ par le du fonds de roulement, laquelle sera remboursée sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU CONTRAT TPST-201502-07 – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201704-083

6.10

Considérant le contrat accordé à l'entrepreneur KF Construction inc. dans le cadre du projet TPST-201502-07 – Rénovation et agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour l'exécution des travaux (résolution 201607-206 pour un montant de 13 415 026,61 \$ taxes incluses);

Considérant que des travaux supplémentaires ont été autorisés pour un montant de 507 589,34 \$ taxes incluses apparaissant aux décomptes progressifs 1 à 5;

Considérant que les travaux supplémentaires sont ou seront requis pour un montant de 1 791 910,66 \$, dont notamment :

- Des travaux de réparation du béton existant dans la zone de la piscine, pour permettre la réalisation des travaux prévus initialement,
- Des modifications aux travaux de plomberie de la piscine en lien avec les travaux de réparation de béton,

- Des modifications aux compositions de murs autres que celles définies sur les plans : compositions des murs multiples entre la piscine et le centre récréatif et des murs intérieurs composés de maçonnerie et terracotta,
- Les travaux de désamiantage supplémentaires des éléments nouveaux non accessibles découverts pendant les travaux de démolition,
- Les modifications des travaux électromécaniques suite aux travaux de démolition,
- Les réparations générales des murs d'enveloppe extérieure de la piscine et les ajustements du mur rideau,
- La sécurisation des murs existants intérieurs en maçonnerie et terracotta de la piscine,
- Les éventuels travaux additionnels pour assurer une étanchéité de la piscine,
- Les travaux de démolition et de percements des murs entre :
 - o le centre récréatif et l'aréna,
 - o l'agrandissement et l'aréna,
 - o le nouvel escalier d'issue de secours et le gymnase,
- Les travaux de raccordement du système de réfrigération neuf sur la tuyauterie de saumure existante;

Considérant que le projet dispose déjà d'une somme de 1 496 621,52 \$ pour des imprévus (contingences) et qu'il y aurait lieu de majorer ce montant à 2 299 500 \$ pour les besoins de ce projet;

Considérant que ce montant de 2 299 500 \$ est disponible au règlement d'emprunt 45-2015 – Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt suffisant.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

D'augmenter à 2 299 500 \$ les sommes affectées à des imprévus (contingences) pour le projet TPST-201502-07 – Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet;

De ratifier la dépense de 507 589,34 \$ taxes incluses apparaissant aux décomptes progressifs 1 à 5 dans le cadre de ce projet;

D'autoriser les travaux ci-dessus détaillés pour un montant maximal de 1 791 910,66 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PERMANENCE DE MADAME CYNTHIA MARLEAU À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

201704-084 7.1

Considérant que madame Cynthia Marleau a été embauchée à titre de trésorière adjointe le 17 octobre 2016 (résolution 201609-242) ; Considérant que madame Cynthia Marleau a réussi sa période de probation de six mois travaillés;

Considérant que la période de probation se termine le 12 mai 2017;

Considérant l'évaluation positive de madame Marleau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major, appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

De confirmer la permanence de madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU 28 AVRIL AU 22 MAI 2017 INCLUSIVEMENT

201704-085 7.2

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 28 avril au 22 mai 2017 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant son absence.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

De nommer la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 28 avril au 22 mai 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP SECTION LOCALE 301 ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201704-086

7.3

Considérant que la convention collective des employés cols bleus est échue depuis le 31 décembre 2014;

Considérant qu'il y a eu près d'une trentaine de rencontres de négociation entre les parties et/ou le comité interne désigné afin de préparer ces rencontres;

Considérant que la Ville avait comme objectif de signer une convention de longue durée et de modifier plusieurs points stratégiques pour nous permettre d'améliorer la gestion des opérations courantes;

Considérant que les deux parties se sont entendues sur plusieurs points, tels que ;

- Cette entente couvrira la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022,
- Modification d'un horaire de travail du lundi au jeudi,
- Déplacement de la pause de l'après-midi à la fin du quart de travail,
- Institution d'un quart de travail de nuit pendant la période hivernale,
- Institution d'un quart de travail de fin de semaine pendant la période estivale,
- Modification de l'attribution du temps supplémentaire en y ajoutant la désignation d'un employé par ordre inverse d'ancienneté,
- Ajout de quatre congés fériés payés pendant la période des fêtes,
- Modification du quantum de vacances,
- Paiement d'un montant forfaitaire de 1 % applicable sur les heures régulières payées de l'année précédente et payable pour les années 2017 à 2021;

Considérant que les hausses salariales suivantes sont également prévues :

- 2,5 % pour l'année 2015,
- 2 % pour les années 2016 à 2021,
- 2,25 % pour 2022;

Considérant que, dans une proportion majoritaire, les employés cols bleus ont voté en faveur de la nouvelle convention collective le jeudi 13 avril 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major, appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

D'approuver la convention collective entre les Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301, selon les conditions et dispositions qui y sont énoncées;

D'autoriser le maire, la directrice générale, le directeur des travaux publics et des services techniques ainsi que l'agente-conseil en ressources humaines à signer au nom de la Ville de Montréal-Est toute entente découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DON DE 125\$ À PRÉVENTION MONTRÉAL-EST

201704-087

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à une entrevue sur les programmes d'efficacité énergétiques;

Considérant que la Ville de Montréal-Est se voit accorder une somme de 125\$ pour cette participation;

Considérant que le Conseil municipal désire remettre cette somme à un organisme local;

Considérant que le Conseil a choisi l'organisme Prévention Montréal-Est, qui utilisera cette somme pour offrir des rafraîchissements aux enfants lors de leurs interventions dans les parcs cet été.

Il est proposé par madame Françoise Lachapelle,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

De soumettre le nom de l'organisme Prévention Montréal-Est pour recevoir la somme de 125\$ offerte dans le cadre de l'entrevue sur les programmes d'efficacité énergétiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE DOCUMENTS OBSOLÈTES À L'ORGANISME MAGUI (MAISON AFRICAINE DE GUINÉE)

201704-088

8.2

Considérant que la bibliothèque Micheline Gagnon possède toujours une centaine de boîtes de documents élagués, même après la fête de rue;

Considérant que nous avons communiqué à plusieurs reprises à l'automne 2016 et l'hiver 2017, avec les organismes locaux (Maison Dalauze, Action secours, l'Échelon) pour leur proposer ces documents, mais en vain;

Considérant que l'organisme MAGUI (Maison africaine de Guinée) accepte tous nos dons;

Considérant que ce don servirait à renforcer la culture du livre en Guinée et à lutter contre l'analphabétisme;

Considérant que les bénévoles de l'organisme MAGUI s'occuperaient de transporter les vieux documents jusqu'à leur conteneur, et finalement les livrer en Guinée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

De donner ces documents obsolètes à l'organisme MAGUI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201704-089

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier